Juin 2026

MESSAGE AUX CITOYENS

LE SSIRÉ

Saviez-vous que…

- Une seule fusée peut atteindre plus de 2000°C à l’explosion.
- Un feu d’artifice mal dirigé peut mettre le feu à une toiture, un champ ou une forêt.
- La possession et l’utilisation de certaines pièces pyrotechniques sont réglementées ou interdites dans plusieurs municipalités.

Contact :
Sébastien Demers
Chef prévention
sdemers@erable.ca
819 362-2333, poste 1280

FEUX D’ARTIFICE :
SPECTACLE OUI, IMPRUDENCE NON!

Règles de sécurité à respecter :

1. Vérifiez si l’utilisation de feux d’artifice est permise dans votre municipalité, ***un permis peut être requis***.
2. Choisissez un ***endroit dégagé***, loin des bâtiments, arbres, lignes électriques et matériaux combustibles. Gardez un ***seau d’eau, un boyau d’arrosage ou un extincteur*** à portée de main.
3. Ne rallumez jamais une pièce qui ne s’est pas allumée correctement.
4. Interdisez leur usage aux enfants, même les étincelles peuvent causer des brûlures graves.
5. Évitez de consommer de l’alcool ou des drogues lors de leur manipulation.

En cas d’incendie ou d’accident :

- Appelez immédiatement le 9-1-1.
- Évacuez les lieux si un feu est déclenché.
- Ne tentez pas de récupérer ou d’éteindre une pièce encore active.

